

**Arrêté portant modification de l'Autorisation de Stationnement de Taxi n° 3**

**Nous, Maire de la commune de REDESSAN,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2213-33,

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L3121-1-2, L3121-2 et R3121-4,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code du Commerce,

Vu le code de la consommation.

Vu le code du Travail,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté A2020-025 en date du 9 mars 2020 attribuant l'Autorisation de Stationnement n° 3 de Redessan à Madame Alexandra COMBES, responsable de la société « TAXI ALEXANDRA »,

Vu le courriel de Madame Alexandra COMBES en date du 31 décembre 2024 concernant son changement de véhicule,

ARRETE

Article 1 :

Madame Alexandra COMBES, titulaire de la Carte Professionnelle de Conducteur de Taxi délivrée sous le numéro 151217 par la Préfecture du Gard, et responsable de la société "TAXI ALEXANDRA" est autorisée à exploiter l'autorisation de taxi n° 3 située sur la commune de Redessan.

Article 2 :

Le véhicule circulant sur l'autorisation de stationnement n° 3 de la commune de Redessan est de marque SKODA Modèle KODIAK Break immatriculé HB-982-CH dont la société TAXI ALEXANDRA est locataire.

Article 3 :

La conductrice autorisée pour ce véhicule est Madame Alexandra COMBES elle-même.

Article 4

Cette autorisation est incessible et a une durée de cinq ans renouvelable, à condition que son titulaire justifie son exploitation effective et continue, par la production soit de la copie des déclarations de revenus, soit la copie des avis d'imposition pour la période concernée, soit par tout autre moyen.

Article 5:

Le véhicule relatif à la présente autorisation de stationnement pourra être équipé d'un lumineux orange.

Article 6 :

- Le Maire de la commune de Redessan ;
- La Secrétaire Générale ;
- Les agents de la police municipale ;

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du Gard (DCL/BERG), Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des acte

REÇU EN PREFECTURE

le 03/01/2025

Application agréée E.leg@lize.com

99\_AI-030-213002116-20250102-A2025\_001-R

Fait à Redessan, le 2 janvier 2025

Le Maire,



  
Fabienne RICHARD-TRINQUIER

REÇU EN PREFECTURE

le 03/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-030-213002116-20250102-A2025\_001-R